

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3220100: entreprises agreees fournissant des travaux ou services de proximite

En vigueur au 01/06/2022 (Dernière actualisation de la page 25/08/2022)

Indexation de 2% en 04/2022. Augmentation CCT de 0,4% en 06/2022 pour les salaires minimums et réels.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. DONNEES RELATIVES AU SALAIRE MINIMUM: Salaire horaire

Ancienneté (années)	Régime (sur base hebdomadaire)
	38h
0	12.34
1	12.81
2	12.96
3	13.11

2. DONNEES RELATIVES AU SALAIRE MINIMUM: Travail à domicile

Les travailleurs qui effectuent du travail à domicile ont droit à un montant forfaitaire de 10 % minimum de la rémunération au titre de remboursement des frais inhérents au travail à domicile. Des pourcentages inférieurs ne sont pas autorisés.